



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

suppression

Question écrite n° 58038

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, sur le renforcement de la compétitivité des entreprises qui est une absolue nécessité si l'on veut créer de l'emploi, et souhaite savoir pourquoi il entend reporter à 2016 la suppression de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés, initialement prévue en 2015. Dès lors qu'une baisse de l'imposition des bénéfices des entreprises a été annoncée, il serait plus cohérent de maintenir la suppression de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés dès 2015.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58038

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5094

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)